

28 février 2019

(19-1151)

Page: 1/2

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

RENSEIGNEMENTS ACTUALISÉS SUR LES ACTIVITÉS DE L'OCDE PRÉSENTANT UN INTÉRÊT POUR LE COMITÉ SPS

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR L'OCDE

La communication ci-après, reçue le 27 février 2019, est distribuée à la demande de l'OCDE.

1 TRAVAUX DE L'OCDE SUR LA COOPÉRATION INTERNATIONALE EN MATIÈRE DE RÉGLEMENTATION LIÉE AU COMMERCE

1.1 Les effets sur le commerce et l'économie de la coopération internationale en matière de réglementation – Nouveaux éléments de preuve empiriques tirés des dispositions SPS et OTC

1.1. La réduction des coûts du commerce, en particulier ceux résultant de mesures non tarifaires, est une priorité croissante pour les responsables politiques. Pour parvenir à réduire ces coûts, les pays peuvent par exemple améliorer leur coopération en matière de réglementation. Une voie offerte aux gouvernements consiste à inclure des dispositions relatives à la coopération internationale en matière de réglementation dans les accords commerciaux préférentiels (ACPr). Toutefois, il n'y a que peu d'éléments de preuve empiriques qui attestent des avantages de ces mécanismes de coopération. Le présent document fournit ces éléments de preuve en ce qui concerne les dispositions sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) et les obstacles techniques au commerce (OTC). Il présente une évaluation des effets des mécanismes de coopération internationale en matière de réglementation sur les flux commerciaux en utilisant les derniers développements de la littérature spécialisée et les sources de données les plus récentes. Dans le cadre des travaux, distinction est faite entre les différentes formes de coopération mises en place entre les pays en vertu d'ACPr et il est tenu compte du niveau d'engagement entre les partenaires. Les résultats des estimations suggèrent que les ACPr incluant les dispositions SPS et OTC ont un effet significatif et positif sur les flux commerciaux et que la force obligatoire des mécanismes de coopération internationale en matière de réglementation est ce qui produit l'impact le plus important et constant sur les flux commerciaux. Ces résultats restent valables même quand les dispositions relatives à l'OMC et les procédures de règlement des différends sont prises en compte, ce qui signifie que les engagements contraignants sont importants pour optimiser les flux commerciaux après la conclusion d'ACPr. Il ressort des travaux que la transparence et la coopération sont des facteurs significatifs et fiables s'agissant d'accroître le commerce. Dans ces travaux il est aussi souligné que les impacts prennent du temps à se matérialiser et qu'il est important de le garder à l'esprit lors de l'évaluation de l'efficacité de mécanismes profonds de coopération internationale en matière de réglementation.

- Disdier, A., S. Stone et F. van Tongeren (2019), "Trade and Economic Effects of IRC – Further Empirical Evidence from SPS and TBT Provisions", documents de travail de l'OCDE sur la politique commerciale, n° 224, Éditions OCDE, Paris (à paraître).
- Lien vers les documents de travail de l'OCDE sur la politique commerciale: <https://doi.org/10.1787/18166873>.

2 COLLABORATION DE L'OCDE AU PROJET D'INTÉGRATION PROFONDE DE LA BANQUE MONDIALE

2.1. La Direction du commerce et de l'agriculture de l'OCDE a entrepris de codifier les dispositions SPS pour le projet d'intégration profonde de la Banque mondiale. Ce projet a pour but de codifier tous les ACR notifiés à l'OMC le long de la marge extensive (OMC-plus et dispositions supplémentaires de l'OMC), ainsi que le long de la marge intensive (par exemple politique de la concurrence, investissement, DPI, etc.).

2.2. La base de données qui en résultera devrait être publiée en juin 2019.

Contact:

Martin von Lampe (adresse électronique: martin.vonlampe@oecd.org)
